



COMPTE RENDU DU **CONSEIL MUNICIPAL** **DU LUNDI 8 AVRIL 2022**

Présents : F.HINDRÉ- A.LUCAS - L.LAINÉ- N.THOMAS - A.DAVID -
S.ABRAHAM-S.LE MÉE -J.M.VIDELOT- M.PINÇON- P.THOMAS-
S.GILLOT.

Monsieur Loïc LAINÉ a été désigné comme secrétaire de séance.

2022-04-01 STATION PATAUTIVY : DOSSIER DE DEROGATION

Vu l'arrêté préfectoral de DUP du 21/12/2000 instituant les périmètres de protection du captage de Patautivy

- Considérant le classement NC1 de l'eau produite pour dépassement de pesticides (ESA métolachlore)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor pour engager la procédure de révision du périmètre de protection des PPC du captage de Patautivy

- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la révision des périmètres (études agro environnementale, sollicitation de l'hydrogéologue agréé...) et à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour consulter un maître d'œuvre chargé des études à mener dans le cadre des travaux à prévoir sur la station de traitement de Patautivy

- sollicite le SDAEP 22 pour accompagner la commune dans toutes ces démarches par la signature de deux conventions :

- assistance technique à la révision des PPC

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation du maître d'œuvre et la rédaction du dossier de dérogation.

- donne mandat à Monsieur Le Maire pour engager toutes les démarches auprès des financeurs potentiels (agence de l'eau, région Bretagne, SDAEP...) dans le cadre des études et travaux à mener.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

2022-04-02 BUDGET PRIMITIF 2022 EAU

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2022 de l'eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION D'EXPLOITATION : 66 470 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 100 112 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

2022-04-03 BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2022 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 432 681 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 026 316 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

2022-04-04 BUDGET PRIMITIF 2022 CLOS MAYOT

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2022 du Lotissement du Clos Mayot, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 10 057.02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 686.02 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

2022-04-05 BUDGET PRIMITIF 2022 CLOS RÉMI

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2022 du Lotissement du Clos Rémi, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 83 666.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 100 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.